

25 octobre 2004

N° 2004 - 3465

NEXITY

Résultat de l'Offre à Prix Ouvert sur le Premier Marché

(Rectificatif à l'avis N°2004-3442 du 21 octobre 2004)

Dans l'avis sus-mentionné, le paragraphe « Nombre d'actions admises au Premier Marché » est annulé et remplacé par le paragraphe suivant :

Nombre d'actions admises au Premier Marché :

A l'issue de l'augmentation de capital émise dans le cadre de l'introduction en bourse, le nombre d'actions nouvelles s'élèvent à 3 351 955 actions de 5 euros de valeur nominale chacune, qui viennent se rajouter au 25 977 920 actions existantes.

Au total, le capital de la société est composé de 29 329 875 actions de 5 euros de valeur nominale, portant jouissance au 1^{er} janvier 2004.

En conséquence , le nombre d'actions de 5 euros nominal admises sur Euronext Paris est de 29 329 875.

Après réalisation de l'augmentation de capital réservée aux salariés, ainsi que l'opération de fusion avec la Société Terre Neuve, un nouvel avis fera part de l'admission des actions nouvelles créées à l'issue de ces augmentations de capital respectives.

Pour rappel, le paragraphe rédigé dans l'avis sus-mentionné est le suivant :

« Nombre d'actions admises au Premier Marché

*Le nombre d'actions composant le capital de la Société NEXITY s'élève à **29 883 150 actions**, après fusion avec Terre Neuve et souscription de l'intégralité de l'augmentation de capital réservée aux salariés, d'une valeur nominale de 5 euros chacune, portant jouissance au 1^{er} janvier 2004. »*

NOTA - Code ISIN : FR0010112524 - Mnémonique : NXI